

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY 13 juin 2024

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	20
Nombre de conseillers municipaux présents :	15
Nombre de procurations :	5
Nombre de suffrages exprimés :	20
Date de convocation du Conseil Municipal :	7 juin 2024

### Présents :

Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, Mme JAUNET Karine, Mme MAOULIDA Anne, Mme MUSSO Florine, M. ROY Mickael.

### Excusés :

Mme BREBION Christelle donne procuration à Mme LE ROCH Lénaïck  
Mme LEVEQUE Anita donne procuration à Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle  
M. HARDY David donne procuration à M. CHARRIER Nicolas  
Mme VISONNEAU Béatrice donne procuration à Mme JAUNET Karine  
M. LOISEAU Julien donne procuration à Mme MAOULIDA Anne

**Président de séance :** Mme NEAU-REDOIS Véronique

**Secrétaire de séance :** M. VIRMOUT Cédric

---

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique NEAU-REDOIS, Maire de Boussay.

Elle dénombre 15 conseillers présents, 5 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. L'ordre du jour est énoncé.

M. VIRMOUT Cédric est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

L'ordre du jour suivant est énoncé par Mme le Maire :

### ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

#### PRESENTATION DU PEDT 2024 - 2027

#### POUR DELIBERATIONS :

#### PROCES VERBAUX

VNR : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

#### FINANCES

MS : Instauration d'une tarification au taux d'effort pour le restaurant scolaire à compter de la rentrée 2024  
2025

#### RESSOURCES HUMAINES

VNR : Création d'un emploi saisonnier pour le service technique

#### DIVERS

- Tableau de permanence pour les rencontres habitants
- Dossier reconversion friche SNCF
- Elections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024

\*\*\*\*\*

### ACTUALITES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Chaque représentant de commissions communales et/ou intercommunale est invité à exposer le travail mené au cours du dernier mois, à partir de la fiche de liaison de communication interne.

\*\*\*\*\*





## PRESENTATION DU PEDT 2024 - 2027

Madame Maude Soullard présente le travail mené par le Comité de pilotage, au cours du premier semestre 2024 sur le Projet Educatif de Territoire 2024-2027. En substance voici le résultat des actions fléchées sur la période à venir :

### Objectifs éducatifs :

Organiser des randonnées de nettoyage de la nature avec les enfants	Chantiers participatifs : Plantations d'arbres, de fleurs , de fruitiers	R	Mairie, Multiact
	Développer les liaisons douces : Boussay/Gétigné - Boussay/Torfou	R	Mairie, Agglo
	Communiquer sur le réseau global existant	R	Mairie, Agglo
	Sensibilisation à la gestion des déchets	NA	Club nature, AMO, Les Godillots, Mairie
	Animation et randonnée (sortie nature)	NA	Multiact, Animaje, Aggo, Mairie
	Compost partagé Foyer/ALSH	NA	Mairie, CME, Multiact, Animaje
	Affichage ludique sur le respect de la nature (ex : la mer commence ici, un mégot = 500L d'eau contaminée)	NA	La Joncière
	Mini forêt	NA	Agglo, Mairie
	Encourager la mobilité douce (train, bus, covoit, vélo) => Défi mobilité	NA	
Passeport du civisme (développer la communication aux adultes)	Conseil municipal des enfants	R	Mairie
	Dispositif argent de poche jeune	R	Mairie
	Formation aux gestes de 1ers secours à destination des enfants	NA	Pompiers, écoles, Mairie, Animaje
	Forum des entreprises locales recrutant les 16-18 ans pour l'été	NA	Animaje, Mission locale, Multiact
	Temps d'échange intergénérationnel	NA	Mairie, Joncière, école, Multiact, Animaje
	Mettre en place un conseil des jeunes	NA	Animaje, Mairie
	Journée de sensibilisation "Mets toi à ma place" avec Handisup (par ex)	NA	Agglo, Multiact, Asso sportives, Mairie, écoles, Perce Neige
Une Restauration Scolaire Accessible, de qualité et durable : Aller vers le zéro déchet Développer les produits locaux/menus végétariens Prise en compte du QF dans les tarifs Développer les menus à thème Développer les formations (communication non violente, 1ers secours...)	Actions de Parentalité :	R	Mairie, Multiact, Animaje
	Actions auprès des enfants et des parents sur les thématiques : Egalité H/F, sexisme, Harcèlement; Résolution des conflits, drogue/sexualités/addictions	R	Mairie, Multiact, Animaje
	Permanence/atelier avec psychologue, travailleurs sociaux	NA	Ecoles, Multiact, Mairie
	Instaurer des temps de rencontre Ecole/ALSH/RS	NA	Mairie
	Mettre en place une coordination de RS : amélioration de la communication entre les services/acteurs/familles	NA	Mairie, écoles, Multiact, Animaje
	Formation commune aux professionnels (ex : premiers secours)	NA	Mairie
	Mettre en place une commission repas RS avec des enfants	NA	Mairie
Continuer l'aménagement des structures de jeux pour tout âge : Ajouter des structures pour les + de 12 ans Un "cherche et trouve permanent" Cabane à livres pour les enfants	Mener des actions Education Artistique et Culturelle	R	Mairie, Multiact, Animaje
	D'avantage de places d'accueil + Accueil d'urgence pour les moins de 3 ans	R	Mairie, Agglo
	Favoriser l'installation de MAM	R	Mairie, Agglo
	Partenariat avec autre commune pour création crèche, halte garderie	R	Mairie, Multiact, Animaje
	Proposer une programmation au théâtre des orch'idées (partenariat avec Quatrain, Champilambart, Jardin de verre, RPE...) => Un support de communication	NA	Mairie
	éphémères	NA	Mairie
	Une fête de la musique	NA	Animaje, Morgane Tenturier
	Accueillir des expositions, résidences artistiques	NA	Mairie, ABTA
	Développer des propositions artistiques : cours de dessin, lieu d'exposition de dessins, club échec, organiser des spectacles pour les personnes âgées créés par les enfants	NA	Multiact, Animaje, Ecoles, Associations
	Toilettes publiques à l'étang des lavoirs	NA	Mairie

## Légende des objectifs éducatifs poursuivis : :

	FAVORISER LE BIEN ETRE DE CHACUN : ENFANT, JEUNE, PARENTS ET PROFESSIONNELS
	HARMONISER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE SUR LA JOURNÉE DE L'ENFANT
	ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE A LA CITOYENNETÉ ET AU VIVRE ENSEMBLE
	S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## DELIBERATIONS

### 2024.07.00 : ADOPTION DU PROCES VERBAL - SEANCE DU 16 MAI 2024

**Vu** l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2024, mis en ligne sur le site internet de la commune et communiqué à l'ensemble du conseil municipal,

Mme NEAU-REDOIS Véronique demande à l'assemblée si ce procès-verbal appelle des observations.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide de valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2024.

#### ADOPTÉ PAR :

Votes	Sens du vote	Nom des votants
20	Pour	Unanimité

### 2024.07.01 : TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE -PASSAGE AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE LA RENTREE 2024-2025

**Vu** la délibération n°2023.12.02 en date du 7 décembre 2023 fixant les tarifs de la restauration scolaire et de la restauration extra-scolaire, comme suit :

- 4 € pour le repas enfant
- 6.80 € pour le repas adulte
- 4.90 € pour le repas extra-scolaire (périscolaire et ALSH)

et validant l'objectif de travailler à l'instauration d'une tarification au quotient familial à partir de la rentrée 2024-2025 afin d'obtenir une aide de l'Etat sur le dispositif « cantine 1 € - tarification sociale des cantines scolaires ».

Sur la base de l'analyse des besoins sociaux réalisée sur la commune, les élus de la commission Affaires scolaires et Enfance Jeunesse ont souhaité faire évoluer la tarification de la restauration scolaire qui peut représenter une charge financière conséquente pour certaines familles.

Une étude a été menée pour revoir le mode de tarification et proposer une nouvelle grille tarifaire, **dite tarification au taux d'effort**, afin de tenir compte des revenus familiaux et de la composition de la famille.

Cette tarification au taux d'effort consiste à appliquer un coefficient multiplicateur au quotient familial CAF de chaque foyer. L'objectif est de rendre l'effort demandé aux familles proportionnel à leurs ressources et le rendre plus juste. Il s'agit concrètement de la mise en place d'un tarif individualisé (une famille = un tarif).

Pour rappel, le quotient CAF est un outil de mesure des ressources mensuelles : il tient compte des revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de la composition de la famille.

Pour mettre en œuvre cette tarification sociale, il est nécessaire d'établir trois paramètres :

- un taux d'effort
- un prix plancher
- un prix plafond

Il est important de rappeler que la commune de Boussay soutient l'ensemble des familles de la commune en prenant à sa charge une quote-part du prix du repas. Aucune famille ne paie le coût réel du repas.

Tableau de répartition de la prise en charge du prix par repas du restaurant scolaire :

	2021	2022	2023
Nombre de Repas facturé	25 638	27 806	30 705
Charges supplétives : frais de locaux	15 744	19 144	22 469
Charges de personnel	170 483	203 819	218 849
Fournitures repas	40 278	46 580	49 177
<b>Coût Total</b>	<b>226 505</b>	<b>269 543</b>	<b>290 495</b>
Prix total d'un repas	8,83	9,69	9,46
Prix de vente aux familles	3,57	3,71	4,00
Prise en charge communale par repas	5,26	5,98	5,46
<b>% de prise en charge communale</b>	<b>59,59%</b>	<b>61,73%</b>	<b>57,72%</b>

La commission Affaires scolaires et Enfance Jeunesse propose en outre d'émarger au dispositif « **Cantines à 1€** » proposé par l'État afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € (hors périscolaire).

Cette tarification sociale permettra à la commune de percevoir une aide compensatoire de l'État de 3 € par repas (l'État s'engageant sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité).

Il est à noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'aide de l'État peut être portée à 4 € par repas servi à 1€ maximum si la collectivité s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, décide :

**D'ADOPTER** à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 la tarification au taux d'effort pour les repas pris par les élèves à la restauration scolaire ;

**DIT** que le mode calcul de cette tarification sera le suivant :  $QF * \text{Taux d'effort}$

▪ **Composantes :**

<b>Taux effort</b>	0,30%
<b>Prix plancher</b>	3,25 €
<b>Prix plafond</b>	4,85 €

▪

	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif par repas</b>
<b>Tarif solidaire</b>	QF <= 1 000	1 €

**DIT** qu'en l'absence de remise par la famille du justificatif de quotient familial le prix plafond sera appliqué.

**DIT** que les familles peuvent présenter en mairie tout changement de quotient familial en cours d'année pour ajuster la tarification le cas échéant.

**DIT** que le tarif de la restauration pour les repas adultes, n'est pas concerné par la tarification au taux d'effort et que le tarif sera de 6,80 € par repas, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

**DIT** que le tarif de la restauration pour les repas extra- scolaire (ALSH) n'est pas concerné par la tarification au taux d'effort et que le tarif sera de 4.90 € par repas, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour modifier le dossier d'inscription du service de la restauration et intégrer les modalités de la tarification au taux d'effort.

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat à la mise en place de la tarification sociale de la restauration scolaire de Boussay et signer la convention triennale avec l'ASP

**S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim afin de pouvoir bénéficier du bonus Egalim.

**ADOPTÉ PAR :**

Votes	Sens du vote	Nom des votants
18	Pour	Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle, Mme LEVEQUE Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, M. HARDY David, Mme JAUNET Karine, Mme MAOULIDA Anne, M. LOISEAU Julien, M. ROY Mickael.
1	Abstention	Mme VISONNEAU Béatrice
1	Contre	Mme Florine Musso

## **2024.07.02 : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

**Vu** les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi non permanent à temps complet, d'agent technique pour l'activité saisonnière du service technique, en matière d'entretien des espaces verts, du 17 juin jusqu'au 31 août 2024
- un emploi non permanent à 5.5/35 d'agent technique pour l'activité saisonnière du service technique, en matière d'entretien des locaux, du 17 juin jusqu'au 31 août 2024.

Considérant que le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois,

Considérant que les emplois seront classés dans la catégorie C et que la rémunération sera déterminée par la grille indiciaire correspondant aux emplois d'adjoint technique et les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **DECIDE :**

**D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire et de créer :

- un emploi non permanent à temps complet, d'agent technique pour l'activité saisonnière du service technique, en matière d'entretien des espaces verts, du 17 juin jusqu'au 31 août 2024 ;
- un emploi non permanent à 5.5/35 d'agent technique pour l'activité saisonnière du service technique, en matière d'entretien des locaux, du 17 juin jusqu'au 31 août 2024.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

### **DIVERS**

- Tableau de permanence pour les rencontres habitants
- Dates de réunion pour le dossier reconversion friche SNCF : 05/07/2024 à 9h30
- Elections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024

**DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :**

### **SIGNATURES**

Le Président  
Mme NEAU-REDOIS Véronique

Le secrétaire  
M. VIRMOUT Cédric